

**Province de Québec
Ville de Saint-Philippe**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe, tenue à huis clos, par vidéoconférence, au 175, chemin Sanguinet, bureau 201, le 19 janvier 2021, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s : Madame la conseillère Manon-Josée D'Auteuil
 Madame la conseillère Martine Labelle
 Monsieur le conseiller Vincent Lanteigne
 Monsieur le conseiller Justin Gagné
 Madame la conseillère Sylvie Messier
 Monsieur le conseiller Dany Goyette

Formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse Johanne Beulac

Sont aussi présents : Me Manon Thériault, greffière
 Martin Lelièvre, directeur général

Dans le but de freiner et de ralentir au maximum la contagion entraînée par le coronavirus (COVID-19), le gouvernement du Québec a adopté des directives à l'intention de la population du Québec.

À cet effet, les règles encadrant la tenue des séances du conseil dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire établies en vertu de l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 ont été remplacées par celles de l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, modifiées à nouveau par celles de l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, et tout récemment par celles de l'arrêté 2020-074, du 2 octobre 2020. Ainsi la Ville ne peut permettre la présence du public lors des séances du conseil. Elle doit toutefois publiciser la séance, dès que possible, par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations. Pour satisfaire à cette obligation, la Ville de Saint-Philippe a décidé de procéder à la publication d'un enregistrement audio de la présente séance. Les élus, le directeur général ainsi que la greffière ont ainsi tenu la présente séance par vidéoconférence.

La Ville a également l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance. Les citoyens ont été invités à transmettre leurs questions portant sur l'ordre du jour de la séance, diffusé en ligne le 18 janvier 2021, par courriel, à l'adresse greffe@ville.saintphilippe.quebec ou par téléphone en laissant leurs coordonnées complètes et leurs questions au 450 659-7701, poste 237.

La mairesse ouvre la séance à 19 h 01.

ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE
du 19 janvier 2021, 19 h

- 1 ORDRE DU JOUR
 - 1.1 Approbation de l'ordre du jour

- 2 ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
 - 2.1 Approbation des procès-verbaux des dernières séances
 - 2.2 Autorisation de signature - Entente relative à la fourniture de services en matière de gestion du Service de sécurité incendie
 - 2.3 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil

- 3 RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL
 - 3.1 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence de madame Marie Derome au poste de préposée à l'horticulture au Service des travaux publics
 - 3.2 Embauche d'un surveillant de patinoire - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Saison hivernale 2020-2021
 - 3.3 Embauche - Professeurs/animateurs - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Saison hivernale 2020-2021
 - 3.4 Augmentation annuelle de la rémunération du directeur général

- 4 FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
 - 4.1 Ratification de la liste des chèques émis pour le mois
 - 4.2 Approbation des comptes à payer du mois
 - 4.3 Programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 - Financement des projets - Affectation des sommes pour 2021
 - 4.4 Délégation de pouvoir - Approbation des dépenses - Année 2021
 - 4.5 Avis de motion et dépôt d'un projet - Règlement numéro 436 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux d'entretien sur le cours d'eau nommé « ruisseau Saint-Claude »

- 4.6 Autorisation de paiement d'une facture - Travaux d'entretien sur le cours d'eau nommé « ruisseau Saint-Claude »
- 4.7 Dépôt - Certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement - Règlement numéro 435 créant une réserve financière pour les infrastructures de rue

5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 5.1 Autorisation de signature - Entente - Maison des Jeunes de Saint-Philippe - Année 2021
- 5.2 Autorisation de signature - Entente - Café Liberté 50 - Année 2021
- 5.3 Autorisation de signature - Adhésion au programme Biblio-Jeux 2021-2023 - Association des bibliothèques publiques du Québec

6 SERVICES TECHNIQUES (GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS)

- 6.1 Demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement - Projet de développement des infrastructures
- 6.2 Octroi de contrat - Travaux de réhabilitation du regard D-29 - Appel d'offres GEN-2020-22

7 SÉCURITÉ INCENDIE

8 URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

9 Divers

- 9.1 Varia
- 9.2 Informations de madame la mairesse
- 9.3 Période de questions
- 9.4 LEVÉE DE LA SÉANCE
 - 9.4.1 Levée de la séance

ORDRE DU JOUR

21-01-001 Approbation de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la présente séance ordinaire.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

21-01-002 Approbation des procès-verbaux des dernières séances

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2020 ainsi que les procès-verbaux des séances extraordinaires du 8 et du 15 décembre 2020.

21-01-003 Autorisation de signature - Entente relative à la fourniture de services en matière de gestion du Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT que les parties ont conclu, le 15 septembre 2015, une entente en vertu des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relative à la fourniture de services en matière de gestion du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que cette entente a pris fin le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT que les parties souhaitent convenir d'une nouvelle entente aux mêmes fins;

CONSIDÉRANT que Saint-Philippe dessert toujours, par son service d'incendie, le territoire de la Municipalité de Saint-Mathieu en vertu d'une entente intermunicipale relative à la fourniture de services de sécurité incendie conclue en 2008;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu d'autoriser la signature d'une entente entre la Ville de Saint-Philippe et la Ville de La Prairie, concernant la fourniture de services en matière de gestion du Service de sécurité incendie.

Cette entente de services a pour objet de confier à la Ville de La Prairie, par l'intermédiaire de l'équipe de gestion de son service de sécurité incendie, la planification, l'organisation, la direction et le contrôle des ressources humaines, matérielles et financières ainsi que la supervision des opérations et la formation du personnel du Service de sécurité incendie de Saint-Philippe/Saint-Mathieu.

L'entente est d'une durée fixe de cinq (5) années, dont les trois (3) premières années sont fermes. Elle entre en vigueur le 1^{er} janvier 2021 et prendra fin le 31 décembre 2025.

Les parties pourront y mettre un terme de façon unilatérale, après une

période ferme de trois (3) années, en adressant à l'autre partie un avis écrit à cet effet au plus tard le 31 décembre 2022. Le cas échéant, l'entente se terminera le 31 décembre 2023.

D'AUTORISER la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-220-00-499 pour l'année 2021 et réservés au budget pour les années 2022, 2023 ainsi que 2024 et 2025, si nécessaire.

Le vote est demandé :

Pour : (5) mesdames Manon-Josée D'Auteuil, Sylvie Messier ainsi que messieurs Vincent Lanteigne, Justin Gagné, Dany Goyette

Contre : (1) madame Martine Labelle

Adoptée sur division.

DEP-2021-01 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil

La greffière dépose le formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires de monsieur Vincent Lanteigne, conseiller du district #3, dûment rempli, conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

21-01-004 Fin de la période d'essai et obtention de la permanence de madame Marie Derome au poste de préposée à l'horticulture au Service des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE suivant la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345, un employé en période d'essai est assujéti à une période probatoire de neuf cent soixante (960) heures de service continu à compter de sa date d'embauche;

CONSIDÉRANT QUE madame Marie Derome a été embauchée le 28 mai 2020 en vertu de la résolution numéro 20-05-128;

CONSIDÉRANT QUE la période d'essai de Marie Derome s'est terminée le ou vers le 27 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'elle a fait l'objet d'une évaluation de rendement favorable;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité que madame Marie Derome soit reconnue employée permanente saisonnière au poste de préposée à l'horticulture au Service des travaux

publics, aux conditions prévues à la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345, et ce, rétroactivement à la date de fin de sa période d'essai.

21-01-005 Embauche d'un surveillant de patinoire - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Saison hivernale 2020-2021

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution 20-12-331, la Ville a procédé à l'embauche de quatre surveillants de patinoire au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire afin d'assurer un service pendant les heures d'ouverture de la patinoire au parc Gérard-Laframboise pour la saison hivernale 2020-2021;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher un surveillant supplémentaire pour palier à d'éventuelles absences du personnel en lien avec la présente crise sanitaire ou pour toute autre cause;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'embaucher monsieur Zachary Desrosiers au poste de surveillant de patinoire pour la saison hivernale 2020-2021.

Cette embauche est faite aux conditions de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4345.

Le salaire attribué à Monsieur Desrosiers est celui de l'échelon 1 de l'échelle salariale des professeurs et animateurs loisirs 2020-2025 approuvée en vertu de la résolution 19-12-281.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-730-00-111.

21-01-006 Embauche - Professeurs/animateurs - Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire - Saison hivernale 2020-2021

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'embaucher les personnes suivantes à titre de professeurs, animateurs et surveillants d'activités, pour les activités de l'hiver 2020-2021, le tout selon les tarifs horaires prévus à l'échelle salariale des professeurs/animateurs pour l'année 2021:

Cours/activité	Professeur/animateur	Catégorie	Échelon
Tonus et étirements	Sylvie Thérout	Danse	5
Zumba	Ioana Gaucher	Danse	2
Karaté	Luc Daigneault	Sport	5

Espagnol	Maria Luisa Torres	Langues	3
----------	--------------------	---------	---

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-710-00-111.

21-01-007 Augmentation annuelle de la rémunération du directeur général

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu que la rémunération du directeur général, monsieur Martin Lelièvre, soit augmentée de 2,8% à compter du 1^{er} janvier 2021.

Que les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les derniers disponibles au poste budgétaire 02-132-00-111.

Madame la conseillère Sylvie Messier demande qu'un amendement soit apporté à cette proposition afin que le taux de 2,8% soit remplacé par 4%.

La mairesse procède à la tenue d'un vote sur l'amendement proposé :

Pour : (1) madame Sylvie Messier

Contre : (5) mesdames Manon-Josée D'Auteuil, Martine Labelle ainsi que messieurs Vincent Lanteigne, Justin Gagné et Dany Goyette.

La mairesse procède à la tenue d'un vote sur la proposition principale :

Pour : (5) mesdames Manon-Josée D'Auteuil, Martine Labelle ainsi que messieurs Vincent Lanteigne, Justin Gagné et Dany Goyette

Contre : (1) madame Sylvie Messier

Adoptée sur division.

FINANCES ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

21-01-008 Ratification de la liste des chèques émis pour le mois

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des chèques émis, remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'entériner la liste des chèques émis du 13 novembre au 17 décembre 2020, tel que décrit ci-après :

DATE	NOS CHÈQUES	MONTANTS
2020-11-13	43 029 à 43 031	4 562,24 \$

2020-11-27	S-10376-S10380, M656, 43 019 à 43 028	360 767,65 \$
2020-12-04	S-10381 à S-10386, M657 à M658, 43 032 à 43 048	648 489,85 \$
2020-12-10	43 099 - 43 100	841,18 \$
2020-12-11	S-10431 à S-10436, M659 à M663, 43 101 à 43 134	554 856,62 \$
2020-12-16	S-10437 à S-10440, 43 135 à 43 145	80 149,38 \$
2020-12-17	M664-M665	7 110,10 \$
TOTAL		1 656 777,02 \$

21-01-009 Approbation des comptes à payer du mois

CONSIDÉRANT le rapport préparé par la directrice du Service des finances et des technologies de l'information de la Ville concernant la liste des comptes à payer;

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes à payer suivants :

LISTE #	MOIS	MONTANT	COMPTE	NUMÉROS DE CHÈQUES
1	2020-12	829 232,39 \$	FAG	S10457 à S10527 et 43197 à 43288

QUE les comptes à payer sont payables par chèques, tel que ci-haut décrit.

QUE la directrice du Service des finances et des technologies de l'information soit autorisée à effectuer le paiement de ces comptes à même les disponibilités budgétaires.

21-01-010 Programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023 - Financement des projets - Affectation des sommes pour 2021

CONSIDÉRANT l'adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023, conformément à la résolution numéro

20-11-283;

CONSIDÉRANT QUE pour permettre le financement et la réalisation des dépenses en immobilisations inscrites au programme pour l'année 2021, la Ville de Saint-Philippe doit affecter les sommes prévues pour chaque projet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité de confirmer l'affectation des sommes listées ci-dessous pour les projets prévus au programme triennal d'immobilisations adopté en vertu de la résolution numéro 20-11-283 et dont la réalisation est prévue au cours de l'année 2021:

- 300 000 \$ à même l'excédent accumulé non affecté;
- 75 000 \$ à même le budget des activités de fonctionnement;
- 480 000 \$ à même le fonds de parcs et terrains de jeux;
- 350 000 \$ à même le fonds de carrières et sablières (règlement 352);
- 400 000 \$ à même le fonds réservé infrastructures de rue (règlement 435).

La liste des projets visés est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

21-01-011 Délégation de pouvoir - Approbation des dépenses - Année 2021

CONSIDÉRANT l'adoption du budget 2021 par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE diverses lois autorisent les conseils municipaux à déléguer certains de leurs actes à leurs fonctionnaires;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles pour l'année 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité de déléguer à la directrice du Service des finances et des technologies de l'information, ou en cas d'incapacité d'agir, au directeur général, le pouvoir d'effectuer, en temps opportun, le paiement des dépenses listées ci-dessous:

- Rémunération du personnel et des élus;
- Remise des déductions à la source;
- Remboursement des frais de formation, de colloque, de congrès et de frais de déplacement;
- Adhésions et versement de cotisations à des associations et corporations professionnelles, contributions aux assurances, aux fonds de pensions et autres régimes de bénéfices sociaux aux employés;
- Cachet des animateurs ponctuels et des artistes au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;
- Contrat de location d'équipements, de véhicules et d'immeubles;

- Dépenses de petite caisse;
- Dépôt demandé sur contrat signé;
- Électricité, services de télécommunication, entretien ménager, téléphone, produits pétroliers et chauffage;
- Frais de financement, frais bancaires et frais de poste;
- Frais de la SOCAN, frais de représentation et frais d'immatriculation de véhicules;
- Intervention et Multi-Caserne du Service de sécurité incendie;
- Paiement des cartes de crédit;
- Paiement relatif à un compte de dépenses lorsque l'objet de la dépense est autorisé;
- Paiement d'une dépense nécessitant un paiement rapide afin que la Ville bénéficie d'un rabais;
- Quote-part des dépenses municipales;
- Paiement découlant d'ententes signées par la Ville ou d'un jugement;
- Soutien informatique, transport et communication;
- Remboursement de taxes payées en trop;
- Remboursement de dépôts de garantie ou de soumission;
- Paiement de toute dépense autorisée par résolution ou par un délégué autorisé, selon les modalités de paiement prévues.

AM-2021-01 Avis de motion et dépôt d'un projet – Règlement numéro 436 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux d'entretien sur le cours d'eau nommé « ruisseau Saint-Claude »

a) AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Dany Goyette qu'à une prochaine séance de ce conseil il soit présenté le Règlement numéro 436 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux d'entretien sur le cours d'eau nommé « ruisseau Saint-Claude ».

b) DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET

Le projet de règlement numéro 436 ayant pour objet de décréter un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux d'entretien sur le cours d'eau nommé « ruisseau Saint-Claude », est déposé.

21-01-012 Autorisation de paiement d'une facture - Travaux d'entretien sur le cours d'eau nommé « ruisseau Saint-Claude »

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 103 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales*, toute municipalité régionale de comté a compétence à l'égard des cours d'eau à débit régulier ou intermittent et que de ce fait, celles-ci peuvent réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement et l'entretien d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT la demande d'intervention pour l'entretien du cours d'eau de comté nommé « ruisseau Saint-Claude » déposée le 27 février 2018 auprès de la MRC de Roussillon;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro 18-04-096, la Ville de Saint-Philippe a autorisé la MRC de Roussillon à procéder à l'entretien du ruisseau Saint-Claude et l'a avisé de son intention de procéder à la répartition des frais encourus selon la superficie contributive des terrains situés dans le bassin versant du cours d'eau;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la réalisation des travaux de nettoyage et d'entretien, le 10 décembre 2020, la MRC de Roussillon a facturé à la Ville sous forme de quote-part, les travaux exécutés sur le ruisseau Saint-Claude, pour un montant de 70 609,13 \$, lequel montant sera ultimement réparti par la municipalité locale aux contribuables propriétaires des terres en bordure desquelles les travaux ont été effectués, et ce, au prorata de la superficie contributive;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'approuver le paiement de la facture numéro 2020-000453 à la MRC de Roussillon au montant de 70 609,13 \$.

QUE la directrice du Service des finances et des technologies de l'information soit autorisée à effectuer le paiement de cette facture à même le fonds général d'administration.

Une fois l'entrée en vigueur du Règlement numéro 436 décrétant un mode de tarification pour le financement des dépenses relatives aux travaux d'entretien sur le cours d'eau nommé « ruisseau Saint-Claude », le montant de 70 609,13 \$ sera réparti puis facturé aux contribuables propriétaires des terres en bordure desquelles les travaux ont été effectués au prorata de la superficie contributive.

DEP-2021-02 Dépôt – Certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement – Règlement numéro 435 créant une réserve financière pour les infrastructures de rue

Suite à la procédure d'enregistrement par transmission de demandes écrites tenue du 9 au 24 décembre 2020, et conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe prennent acte du dépôt par la greffière du certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement dans le cadre du règlement numéro 435 créant une réserve financière pour les infrastructures de rue.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

21-01-013 Autorisation de signature - Entente - Maison des Jeunes de Saint-Philippe - Année 2021

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes de Saint-Philippe est un organisme sans but lucratif qui œuvre dans la Ville de Saint-Philippe auprès des jeunes de 12 à 17 ans;

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes de Saint-Philippe est un organisme reconnu par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville met gratuitement à la disposition de cet organisme un local et contribue financièrement à ses activités;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47-1), une municipalité peut accorder une aide pour la création et la poursuite, sur son territoire, de toute initiative de bien-être de la population;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, il y a lieu de procéder à la signature d'une nouvelle entente pour l'année 2021;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec la Maison des jeunes de Saint-Philippe.

Cette entente a pour objet d'établir les conditions d'utilisation du local situé au 2245, route Édouard-VII par la Maison des jeunes et de confirmer l'attribution d'une aide financière de 37 500 \$ qui sera versée en trois (3) versements égaux. L'entente est d'une durée d'une (1) année.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-710-00-999.

21-01-014 Autorisation de signature - Entente - Café Liberté 50 - Année 2021

CONSIDÉRANT QUE le Café Liberté 50 est un organisme sans but lucratif qui œuvre dans la Ville de Saint-Philippe et qui vise notamment à tenir un lieu de rencontre pour les aînés de 50 ans et plus, ayant comme objectifs de divertir les aînés, promouvoir la vie active et briser l'isolement par des activités régulières;

CONSIDÉRANT QUE le Café Liberté 50 est un organisme reconnu par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville met gratuitement un local à la disposition de cet organisme;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47-1), une municipalité peut accorder une aide pour la création et la poursuite, sur son territoire, de toute initiative de bien-être de la population;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, il y a lieu de procéder à la signature d'une nouvelle entente pour l'année 2021;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'autoriser la mairesse ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec Café Liberté 50.

Cette entente a pour objet d'établir les conditions d'utilisation du local situé au 2225, route Édouard-VII. Elle est d'une durée d'une (1) année.

21-01-015 Autorisation de signature - Adhésion au programme Biblio-Jeux 2021-2023 - Association des bibliothèques publiques du Québec

CONSIDÉRANT l'adhésion de la bibliothèque le Vaisseau d'Or au programme Biblio-Jeux, un programme de stimulation du langage pour les enfants âgés de 6 mois à 6 ans et leurs parents abonnés à la bibliothèque municipale, et ce, conformément à la résolution numéro 20-07-179;

CONSIDÉRANT QUE la lettre d'entente signée entre la Ville de Saint-Philippe et l'Association des bibliothèques publiques du Québec concernant les conditions et les modalités d'utilisation du programme Biblio-Jeux vient à échéance le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'intérêt des citoyens quant à ce nouveau programme offert par la bibliothèque municipale;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'autoriser la signature d'une lettre d'entente entre la Ville et l'Association des bibliothèques publiques du Québec, concernant les conditions et les modalités d'utilisation par la bibliothèque le Vaisseau d'Or du programme Biblio-Jeux.

Cette lettre d'entente prend effet à la date de sa signature et se terminera le 31 décembre 2023. Elle peut être renouvelée automatiquement à la fin du terme initial pour des périodes successives de trois (3) ans.

Le coût d'adhésion à ce service est de 157,59 \$ + 0,0074 \$ / par habitant, pour l'année 2021. Une indexation de 0,025% sera appliquée pour les années 2022 et 2023.

D'AUTORISER la mairesse ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière à signer ladite lettre d'entente.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-770-00-528 pour l'année 2021 et réservés au budget pour les années 2022 et 2023.

SERVICES TECHNIQUES (GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS)

21-01-016 Demande d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement - Projet de développement des infrastructures

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la Ville de Saint-Philippe doit demander une autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour les travaux suivants du projet de développement des infrastructures :

- Lot 2 – Nouvelle station d'épuration des eaux usées;
- Lot 3 – Prolongement des réseaux d'égout et d'aqueduc;
- Lot 4 – Bouclage du réseau d'aqueduc avec la Ville de Candiac;
- Lot 5 – Mise à niveau du poste de pompage Monette;
- Lot 7 – Nouveau poste de pompage et conduite de refoulement.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité:

QUE la Ville de Saint-Philippe mandate GBI Experts-Conseils inc. pour déposer la demande d'autorisation auprès du MELCC concernant les travaux des lots 2 et 5.

QUE la Ville de Saint-Philippe mandate BHP Experts-Conseils s.e.c. pour déposer la demande d'autorisation auprès du MELCC concernant les travaux des lots 3, 4 et 7.

QUE la Ville de Saint-Philippe s'engage à transmettre, lorsque les travaux seront achevés, une attestation quant à leur conformité avec l'autorisation accordée, au plus tard 60 jours après la fin des travaux.

QUE le conseil municipal autorise le paiement par chèque d'un montant de 6 261 \$ à l'ordre du ministre des Finances, ventilé comme suit :

- 2 801,00 \$ pour la nouvelle station d'épuration des eaux usées;
- 2 062,00 \$ pour la détermination d'objectifs environnementaux de rejets (OER) pour débit moyen annuel domestique/municipal > 2 500 m³/d ;
- 699 \$ pour le prolongement des réseaux d'égout et d'aqueduc et la construction du nouveau poste de pompage;
- 699 \$ pour les nouveaux émissaires.

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document relatif à cette demande d'autorisation au nom de la Ville de Saint-Philippe.

QUE la Ville de Saint-Philippe s'engage à ce qui suit concernant les travaux d'égout domestique ou unitaire :

- respecter les exigences de rejet et de débordement;
- mettre en œuvre le programme de suivi;
- transmettre les résultats du programme de suivi au MELCC;

- effectuer l'évaluation de la capacité des postes de pompage et des trop-pleins (étalonnage) après la mise en service des ouvrages et retourner les fiches révisées au MELCC.

QUE la Ville de Saint-Philippe s'engage à ce qui suit concernant les travaux d'installation d'équipements de traitement des eaux usées d'origine domestique :

- respecter les exigences de rejet à l'effluent de la station d'épuration des eaux usées;
- mettre en œuvre le programme de suivi de la station d'épuration des eaux usées;
- aviser le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dès que les résultats ne respectent pas les exigences ou lors d'un déversement ou de toute autre situation pouvant avoir un impact sur l'environnement;
- transmettre les résultats du programme de suivi au MELCC (système SOMAEU);
- utiliser et entretenir le système de traitement conformément aux spécifications indiquées dans le guide d'utilisation et le manuel d'exploitation fournis par le manufacturier ou par l'ingénieur mandaté;
- transmettre la mise à jour du chapitre 2 du Cahier des exigences de la station d'épuration au MAMH;
- produire un document démontrant que la Ville est en mesure d'effectuer l'opération et l'entretien de la station d'épuration des eaux usées;
- mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des équipements de traitement des eaux usées et à en fournir un exemplaire au MELCC au plus tard 60 jours après la mise en service de la station d'épuration;
- mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des équipements de traitement des eaux usées et à en fournir un exemplaire au MELCC au plus tard 60 jours après la mise en service de la station d'épuration.

21-01-017 Octroi de contrat - Travaux de réhabilitation du regard D-29 - Appel d'offres GEN-2020-22

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumission pour la réalisation de travaux de réhabilitation du regard-D-29 situé sur la montée Monette à Saint-Philippe;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres contient un bordereau de soumission distinct pour chacune des options suivantes, à savoir l'option A : Travaux de réhabilitation des chambres A et B et l'option B : Travaux de réhabilitation de la chambre A seulement;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires sont les suivants :

Soumissionnaires	Option A Montant (\$) taxes incluses	Option B Montant (\$) taxes incluses	Conformité
AE Services et Technologies inc.	206 954,89 \$	201 206,14 \$	Conforme
Logistique Saint-Laurent inc.	256 911,64 \$	241 964,89 \$	Non conforme
Soleno Service inc.	330 080,94 \$	285 085,46 \$	Non conforme

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour la réalisation de travaux de réhabilitation du regard-D-29 selon l'option A soumise, plus précisément pour une réhabilitation complète des chambres A et B, au plus bas soumissionnaire conforme, soit AE Services et Technologies inc., aux prix forfaitaire et unitaires soumissionnés, le tout aux conditions stipulées aux documents d'appel d'offres numéro GEN-2020-22 et à la soumission retenue.

La valeur de ce contrat est de 206 954,89 \$, taxes incluses.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat afin de donner suite à la présente résolution.

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 22-404-00-722 et financé par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun point à l'ordre du jour.

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aucun point à l'ordre du jour.

DIVERS

Aucun point à l'ordre du jour.

VARIA

Aucun point à l'ordre du jour.

INFORMATIONS DE MADAME LA MAIRESSE

Madame Beaulac informe les citoyens des divers dossiers et activités présentement en cours.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens ont été invités à transmettre leurs questions portant sur l'ordre du jour de la séance, par courriel, à l'adresse greffe@ville.saintphilippe.quebec ou par téléphone en laissant leurs coordonnées complètes et leurs questions au 450 659-7701, poste 237. L'ordre du jour de la séance a été diffusé en ligne le 18 janvier 2021 et les citoyens ont eu la possibilité d'adresser leurs questions jusqu'au moment prévu pour la tenue de la présente séance. Les membres du conseil sont informés qu'aucune question n'a été formulée par les citoyens à l'égard des sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

21-01-018 Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 19 h 45.

(S) Johanne Beaulac

(S) Manon Thériault

Mme Johanne Beaulac, mairesse

Me Manon Thériault, greffière

ANNEXE faisant partie intégrante de
la résolution n° 21-01-010

FINANCEMENT DES PTI 2021 - AFFECTATION DES SOMMES
VILLE DE SAINT-PHILIPPE

No. projet	Titre	Affectation du surplus accumulé non affecté	Affectation des activités financières	Fonds de parc et terrains de jeux	Fonds de carrières et sablières	Fonds réservés infrastructures
ST21-030	PLAN SIGNALÉTIQUE	200 000 \$				
ST21-018	VOIE DE CONTOURNEMENT - SECTEUR CENTRAL				350 000 \$	
ST21-022	RÉFECTION PAVAGE ENTRÉES D'EAU - SECTEUR DE REQUALIFICATION					400 000 \$
ST21-026	RECONSTRUCTION DE L'EX-PONT DUPUIS (PISTE CYCLABLE)		20 000 \$			
ST21-077	FOSSÉS ENTRÉE DE VILLE / CHEMIN SANGUINET		25 000 \$			
ST21-023	PROLONGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE - RUE DE LA RIVIÈRE			150 000 \$		
TP21-075	ÉCLAIRAGE TERRAIN DE BALLE			80 000 \$		
ST21-080	PISTE MULTIFONCTIONNELLE - ROUTE ÉDOUARD-VII	100 000 \$		250 000 \$		
FIN21-003	MAINTIEN DU PARC INFORMATIQUE		20 000 \$			
FIN21-004	REHAUSSEMENT ET MAINTENANCE DES COMMULATEURS		10 000 \$			
TOTAL		300 000 \$	75 000 \$	480 000 \$	350 000 \$	400 000 \$